



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 6253

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'il est dans ses intentions, lors de la communication des chiffres du chômage, de mettre en évidence, bassin d'emploi par bassin d'emploi, les catégories de jeunes concernés, les besoins des entreprises, et de penser les moyens d'ajuster les souhaits des uns et les possibilités des autres.

Texte de la réponse

L'information sur les principales caractéristiques du chômage et des besoins des entreprises à un niveau infra départemental est évidemment disponible dans chaque agence locale pour l'emploi, par l'intermédiaire de fichiers des demandeurs d'emploi et des offres collectées. Cette information est partielle pour ce qui concerne les besoins des entreprises, qui ne déposent pas leurs offres d'emploi à l'agence. Les informations par zone d'emplois sont accessibles pour les divers acteurs de la politique de l'emploi, par d'autres voies ; 1) S'agissant des demandeurs d'emplois, le ministère de l'emploi et de la solidarité (DARES) a confié la production de ces informations à l'échelon régional auprès des services d'études des directions régional du travail de l'emploi et de la formation professionnelle. Chaque mois, une information synthétisée sous forme de tableaux de bord est transmise systématiquement à ces services qui peuvent par ailleurs à leur initiative, consulter le fichier de l'ANPE au centre national informatique d'Aix, ce qui leur permet d'avoir une information plus fine relative aux demandeurs d'emploi (âge, sexe, nationalité, niveau de formation, niveau de qualification, métier recherché, etc.). 2) L'information sur les demandes d'emploi des jeunes et les offres des entreprises est également appréhendée par des démarches plus qualitatives que quantitatives, et surtout dans le cadre d'une approche régionale et locale. D'une part les travaux menés, en partenariat entre les DRTEFP et les conseils régionaux, au sein des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation contribuent à cette connaissance. C'est d'ailleurs leur principale mission. Les services d'études régionaux du ministère conduisent également chaque année un programme d'études dans lequel ces questions sont traitées, en fonction des besoins exprimés localement. D'autre part la mise en oeuvre même des mesures en faveur de l'emploi et de la formation a connu une évolution, en particulier depuis l'année dernière et s'appuie sur une meilleure connaissance des besoins et des potentialités de développement existant au niveau local. Les programmes en faveur des chômeurs de longue durée sont désormais mis en oeuvre de façon globalisée, ce qui conduit les services de l'Etat à développer une démarche structurée au niveau de la région et au niveau local : diagnostics, élaboration de plans d'action en fonction des objectifs, évaluation des performances. 3) Enfin, il est souvent difficile pour les entreprises d'énoncer précisément ce que sont leurs besoins d'emplois. Au niveau national, des démarches prospectives, pilotées conjointement par l'Etat et les partenaires sociaux, donnent lieu à des contrats d'études prospectives de branches, et comprennent des informations précieuses sur les besoins en qualification. Depuis 1995, des démarches partenariales de même nature ont été instituées au niveau régional et territorial.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6253

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 mars 1998

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4025

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1804